

PROJEKT



Justitia^{4.0}



La communication électronique

Le passage d'aujourd'hui
à demain



Bienvenue

Léonard Maradan, Docteur en droit, FSA

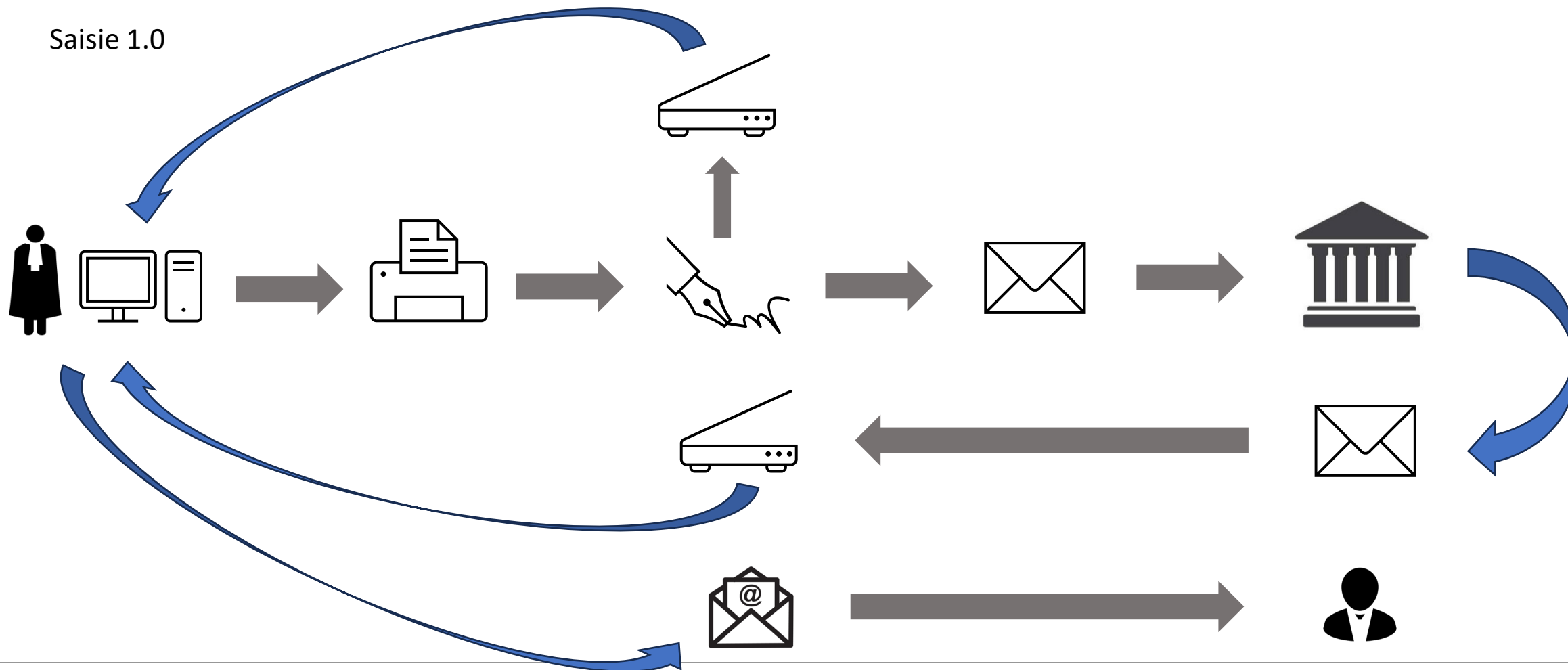
Un grand merci à nos sponsors!



PENSIONSKASSE SCHWEIZERISCHER ANWALTSVERBAND
CAISSE DE PENSION FÉDÉRATION SUISSE DES AVOCATS
CASSA PENSIONI FEDERAZIONE SVIZZERA DEGLI AVVOCATI

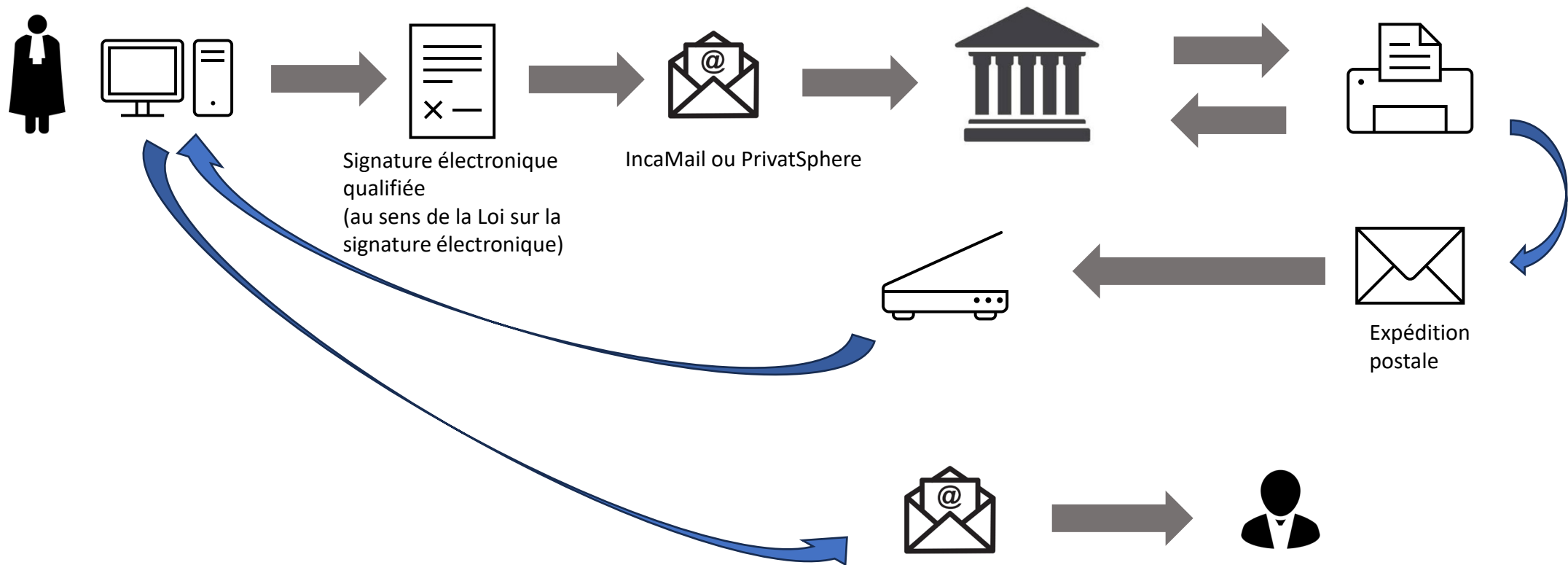
Evolution de la communication :

Saisie 1.0



Evolution de la communication :

Saisie 2.0 (Ordonnance sur la communication électronique dans le cadre de procédures civiles et pénales et de procédures en matière de poursuite pour dettes et de faillite ; OCEI-PCPP)



La communication électronique :

La communication électronique comporte deux volets :

- identification de l'expéditeur
- transmission sécurisée

Actuellement:

- Signature électronique qualifiée
- Plateforme de messagerie sécurisée au sens de l'OCEI-PCPP

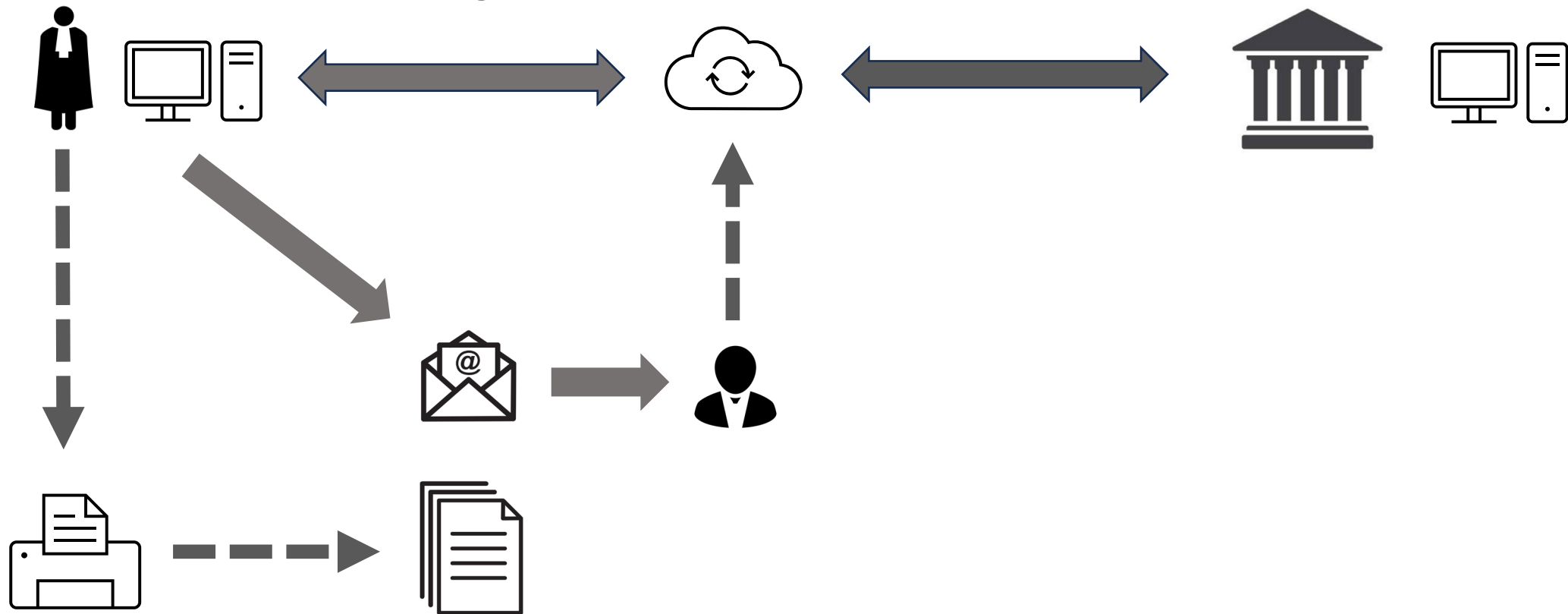
Futur (Justitia 4.0):

- Une seule plateforme sécurisée (Justitia.swiss)
- Plus besoin de signature électronique (qualifiée)
- Expédition par l'intermédiaire de la plateforme
- Réception par l'intermédiaire de la plateforme

Evolution de la communication :

Saisie 4.0 : Plateforme justitia.swiss pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique des dossiers

Digitalisation de bout en bout



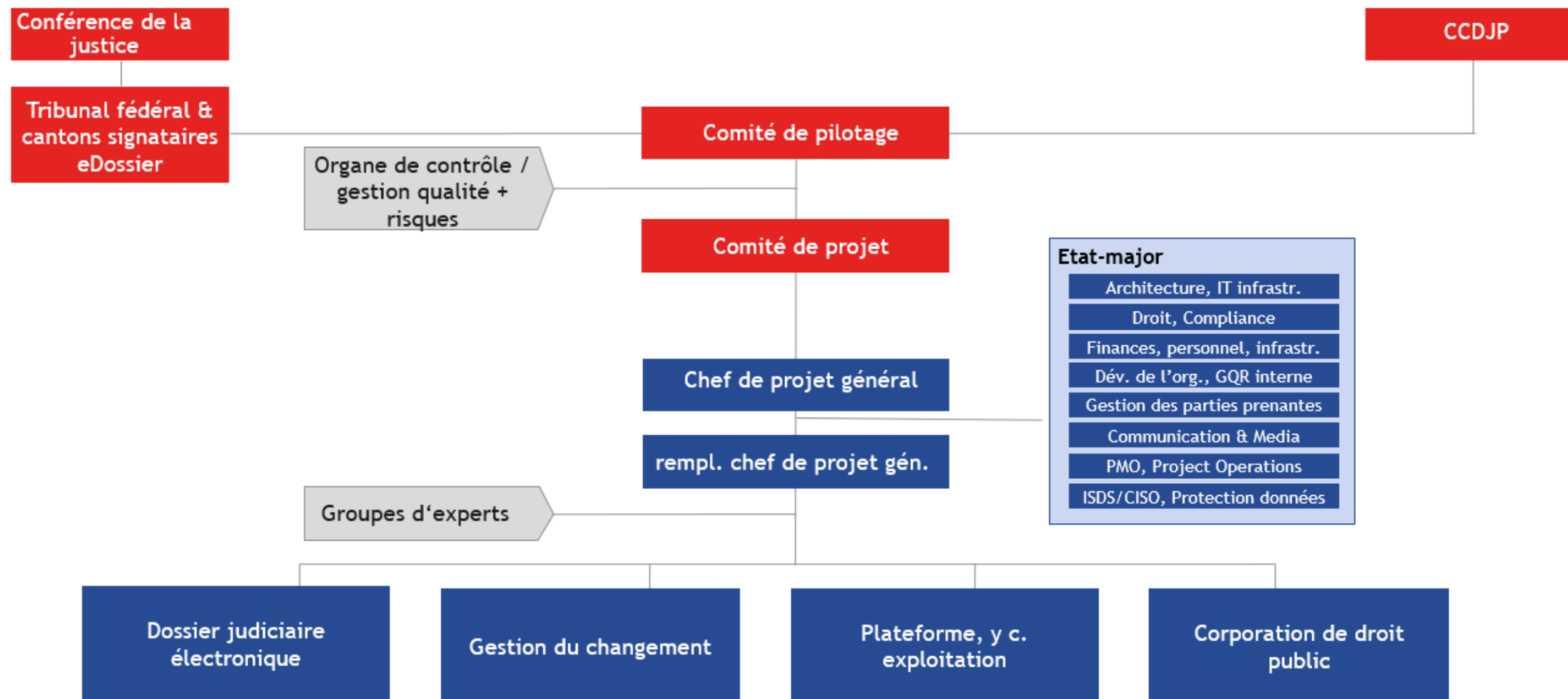
Projet Justitia 4.0



Plateforme justitia.**swiss**



Organisation de projet



Projet Justitia 4.0

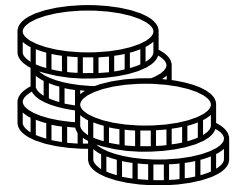


- Objectif principal : dématérialisation de la justice suisse

- **plateforme justitia.swiss** sécurisée pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique du dossier
- **application dossier judiciaire électronique (ADJ)** pour un travail convivial avec l'eDossier
- **transformation** (gestion du changement) et communication
- **corporation de droit public justitia.swiss** pour l'exploitation de la plateforme

Financement du projet Justitia 4.0

- L'ensemble du projet Justitia 4.0 est financé à 50 % par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et à 50% par les tribunaux.
- Selon le budget du projet, celui-ci engendrera des coûts d'environ 89 millions de francs suisses jusqu'en 2027.
 - CHF 50 mio. pour la plateforme justitia.swiss (y.c. communication et transformation)
 - CHF 39 mio. pour l'application dossier judiciaire électronique (ADJ) (y.c. communication et transformation)



LPCJ: frais utilisation de la plateforme

- Convention création corporation de droit public justitia.swiss règle notamment la répartition des coûts entre les cantons (art. 7 al. 2 let. e LPCJ)
- Art. 32 LPCJ: émoluments:
 - La corporation perçoit chaque année auprès des **autorités** qui utilisent la plateforme centralisée des émoluments pour l'exploitation et le développement de celle-ci. **Elle ne perçoit pas d'émolument auprès des autres utilisateurs.**
 - Le Conseil fédéral fixe le tarif des émoluments. Il peut prévoir des montants forfaitaires
→ ordonnance(s) LPCJ
- La Confédération et les cantons supportent respectivement 25 % et 75 % des coûts de mise en place de la plateforme centralisée (art. 33 LPCJ).
- **A ce jour, une répercussion sur le montant des frais de procédure ne peut être exclue.**

LPCJ adoptée par le Parlement le 20.12.2024

- Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ)
 - Introduction des obligations de
 - communication électronique entre autorités ainsi qu'entre autorités et parties à la procédure
 - dossier électronique
 - L'utilisation de la plateforme est obligatoire pour



**Les avocates et les
avocats**



Les tribunaux



**Les ministères
publics**



**Les autorités
administratives**

LPCJ: champ d'application



- Procédures civiles



- Procédures pénales



- Procédures administratives:
 - La PA est adaptée.
 - La LPGA n'est pas adaptée.
 - Les cantons sont libres de prévoir l'application de la LPCJ aux **procédures administratives contentieuses**.
- **Ordonnance(s)**: en cours de rédaction → L'OFJ est en charge.

LPCJ: entrée en vigueur échelonnée – art. 37 – agenda provisoire

- une partie des dispositions: depuis le 1.10.2025
- le reste des articles: **au plus tôt le 01.01.2027**

Corporation de droit
public

Protection des
données

Expiration du délai référendaire et entrée en vigueur

¹ Le délai référendaire s'appliquant à la présente loi a expiré le 19 avril 2025 sans avoir été utilisé.¹¹

² Les art. 1 à 17 et 27, al. 1 et 3 à 6 entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

³ Les autres dispositions entrent en vigueur ultérieurement.

19 septembre 2025

Au nom du Conseil fédéral suisse:

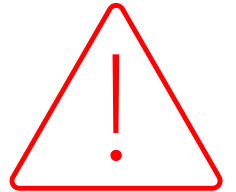
La présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter

Le chancelier de la Confédération, Viktor Rossi

LPCJ: entrée en vigueur échelonnée – art. 37 – agenda provisoire

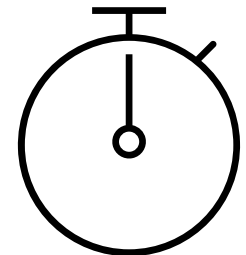
- "Les utilisateurs peuvent déposer des requêtes au moyen de la plateforme dès l'entrée en vigueur des dernières dispositions."

→ obligation de recevoir des communications électroniques pour les autorités soumises à l'obligation de la LPCJ dès son entrée en vigueur finale.



LPCJ: entrée en vigueur échelonnée – art. 37 – agenda provisoire

- Les cantons ont un délai transitoire de 5 ans.
- Possibilité pour les cantons de fixer, durant ce délai transitoire, la date à partir de laquelle les obligations de la LPCJ sont applicables sur leur territoire
 - première date possible pour les cantons: une année après la date d'entrée en vigueur finale (seconde)



LPCJ: respect des délais – art. 26

– Section 5 Impossibilité d'accéder à la plateforme

– Art. 26

¹ Si la plateforme n'est pas accessible le jour de l'échéance d'un délai, l'échéance est reportée au jour qui suit celui où la plateforme est à nouveau accessible.

² Si le jour qui suit est un samedi, un dimanche ou un jour férié selon le droit fédéral ou cantonal, l'échéance est reportée au premier jour ouvrable qui suit. Le droit cantonal déterminant est celui du canton où l'autorité qui dirige la procédure a son siège.

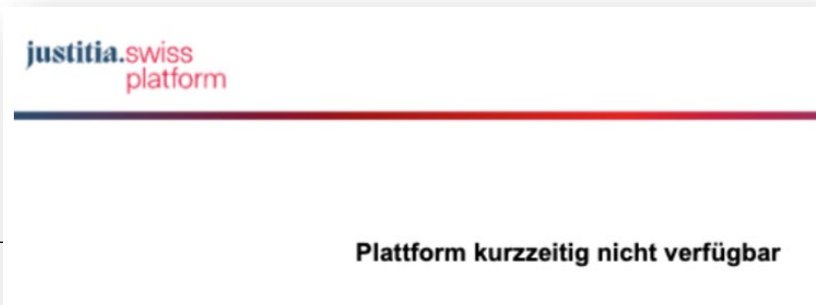
³ L'impossibilité d'accéder à la plateforme doit être rendue vraisemblable.

⁴ Tant que la plateforme n'est pas accessible, l'obligation qu'ont les utilisateurs et les autorités de communiquer au moyen de la plateforme est suspendue.

⁵ L'impossibilité d'accéder à la plateforme ne doit pas être rendue vraisemblable et le délai est réputé respecté dans tous les cas lorsque l'utilisateur a remis les documents sur papier, ou la preuve de l'existence des documents à remettre, le jour de l'échéance du délai, soit à l'autorité compétente, soit, à l'attention de cette dernière, à La Poste Suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse. Il doit les remettre ultérieurement par voie électronique dans le délai approprié imparti par l'autorité qui dirige la procédure.

LPCJ: respect des délais – art. 26

- Internet = réseau, un dérangement peut toucher n'importe quelle partie du réseau → **certains utilisateurs n'auront plus accès à la plateforme alors que d'autres ne subiront aucun désagrément** → La plateforme ne détectera aucune panne.
- Application métier ne fonctionne pas → envoi via la solution web à condition que les documents soient disponibles
- Coupure de courant
- **Pas de preuve au sens strict**: seulement fournir les éléments qui plaident pour la vraisemblance → analogie aux lois de procédure en vigueur
- **Obligation de recourir à la plateforme supprimée aussi longtemps que la plateforme n'est pas accessible** → pendant ce temps: déposer des écrits d'une autre façon, pour autant qu'elle soit autorisée par le droit de procédure applicable



Pilotes plateforme

En cours



FR: MP: dénonciations pénales des TPF (depuis T1 2024)



GE: Tribunal civil avec 3 chambres (depuis T4/2024)



BS: Gerichte + STAWA



BL: Gerichte + STAWA



LU: STAWA + Straf- und Massnahmenvollzug



VD: TDAEV + MPAEV



FR: MP extraits de preuves numériques

En préparation



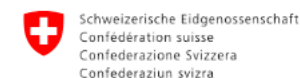
LU: Gerichte + STAWA / öff. Verkehrsmittel



TI : Pretura, sede di Biasca



Bundesverwaltungsgericht
Tribunal administratif fédéral
Tribunale amministrativo federale
Tribunal amministrativ federal



Militärjustiz



Formats supportés par la plateforme

Word Processing: — Word (Legacy) (.doc) — Word (.docx) — OneNote (.one) — PDF (.pdf) Spreadsheet: — Excel (Legacy) (.xls) — Excel (.xlsx) — Comma Separated Values (.csv)	Archives: — ZIP (.zip) Audio: — AAC (.aac) — M4A (.m4a) — MP3 (.mp3) — OGG (.ogg) — OPUS (.opus) — WAV (.wav) — CAF (.caf)	Images: — GIF (.gif) — HEIC (.heic) — JPG (.jpg, .jpeg, .thumb) — PNG (.png) — WEBP (.webp) Text: — Plain Text (.txt) — XML (.xml) — KML (.kml) — MSG (.msg) — EML (.eml.)	Video: — AVI (.avi) — MP4 (.mp4) — MOV (.mov)
---	--	--	--



Attention: à régler dans la(es) ordonnance(s) de la LPCJ
Formats publiés sur: [Documentation d'application de la plateforme justitia.swiss](#)

Plateforme justitia.**swiss**

Live-Demo (expédition et réception)

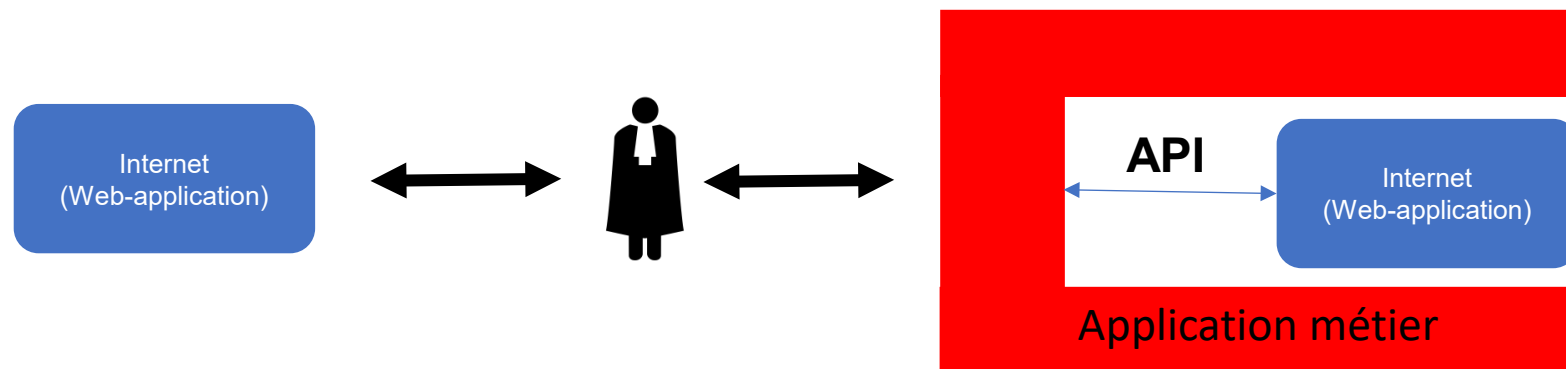
Deux possibilités pour accéder à la plateforme

Internet
(Web-application)

L'accès à la plateforme s'effectue via un navigateur web et l'adresse web
www.justitia.swiss

Application
métier
(si existante)

L'accès à la plateforme s'effectue via l'application métier de l'avocat qui interagit directement avec la plateforme.
La documentation (et les API) sont disponibles.



Neue Sendung / Nouvel envoi / Nuova trasmissione / New transmission



Justitia.Swiss <no-reply@platform.justitia.swiss>

À ● Alberini, Alain

 Cet expéditeur no-reply@platform.justitia.swiss est externe à votre organisation.

 Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.



Fri 20.06.2025 09:45

E-mail sent for platform testing purposes only. Generated on test system train (1.9.5.1).

Im eingehenden Rechtsverkehr auf Justitia.Swiss gibt es eine **neue Sendung** für Sie.

Il y a un **nouvel envoi** pour vous dans la correspondance entrante de Justitia.Swiss.

Nel traffico legale in entrata su Justitia.Swiss c'è una **nuova trasmissione** per voi.

There is a **new transmission** for you in the incoming legal traffic on Justitia.Swiss.



Sie bekommen diese E-Mail, weil diese Emailadresse als Benachrichtigungsadresse auf Justitia.Swiss hinterlegt ist. Die Benachrichtigungen können Sie in den Einstellungen auf Justitia.Swiss anpassen.

Vous recevez cet e-mail parce que cette adresse e-mail est enregistrée comme adresse d'avis sur Justitia.Swiss. Vous pouvez adapter les avis sur Justitia.Swiss dans les paramètres.

Riceverete questa e-mail perché questo indirizzo e-mail è memorizzato come indirizzo di notifica su Justitia.Swiss. È possibile personalizzare le notifiche su Justitia.Swiss nelle impostazioni.

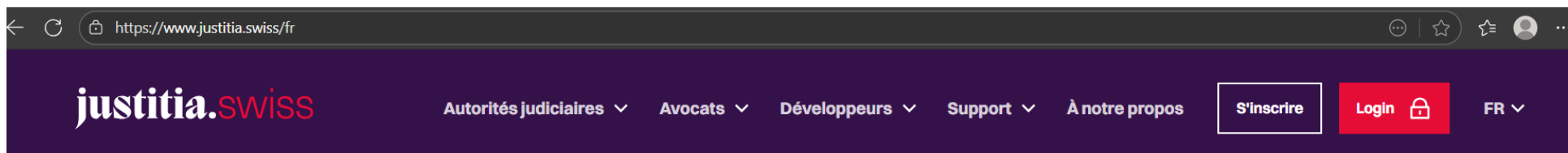
You receive this mail because this email address is stored as a notification address on Justitia.Swiss. You can customise the notifications on Justitia.Swiss in the settings.

Justitia 4.0, Nordring 8, 3013 Bern

Plateforme justitia.**swiss**

Accès à la plateforme et profils

Accès à la plateforme :



Accès à la plateforme (version test): <https://platform.train.justitia.swiss>

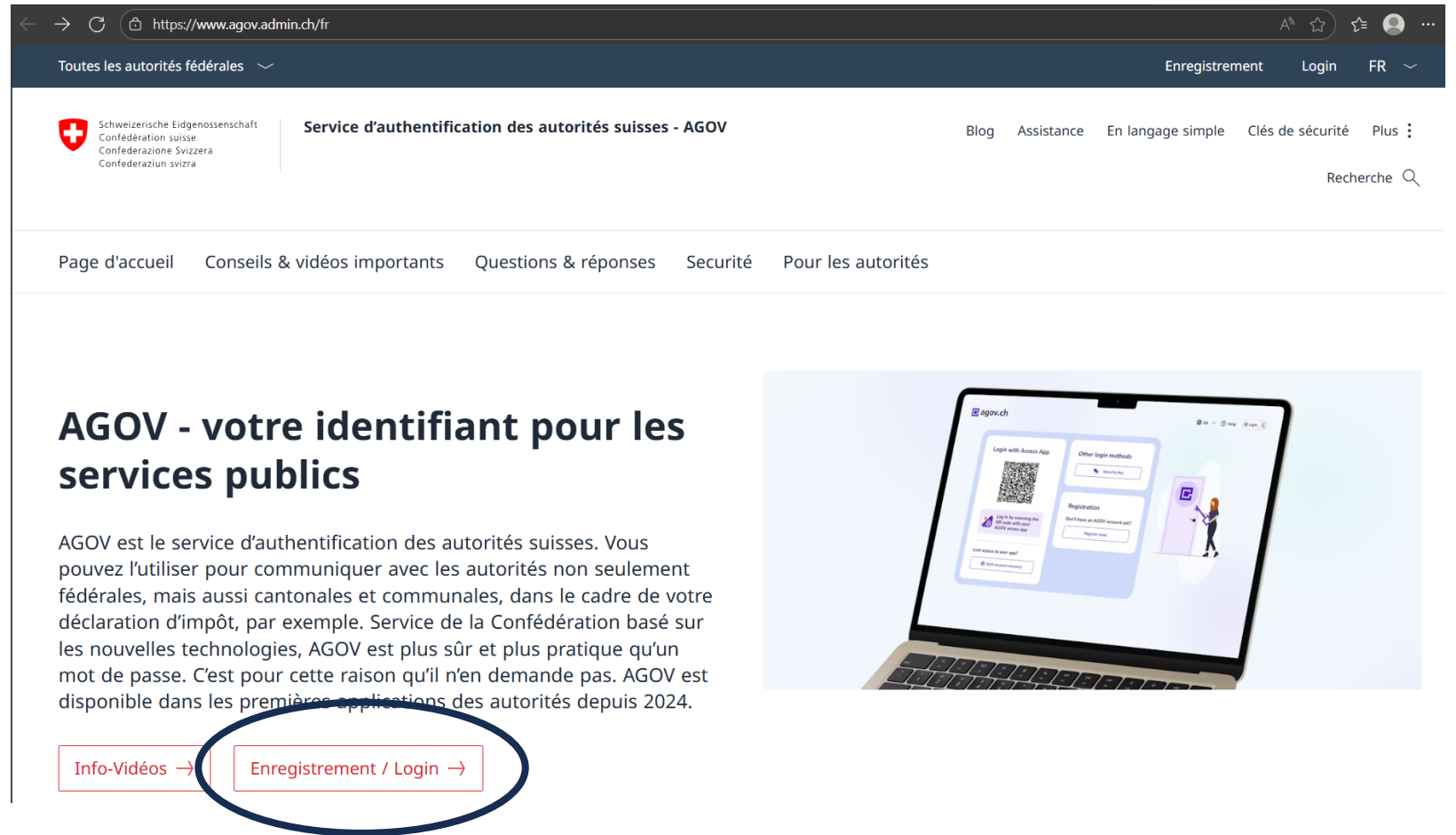


Welcome to justitia.swiss

Sign in with AGOV

Conditions préalable: détention d'une identité numérique ➡ Inscription via un fournisseur d'identité

Création d'une identité numérique (AGOV) :



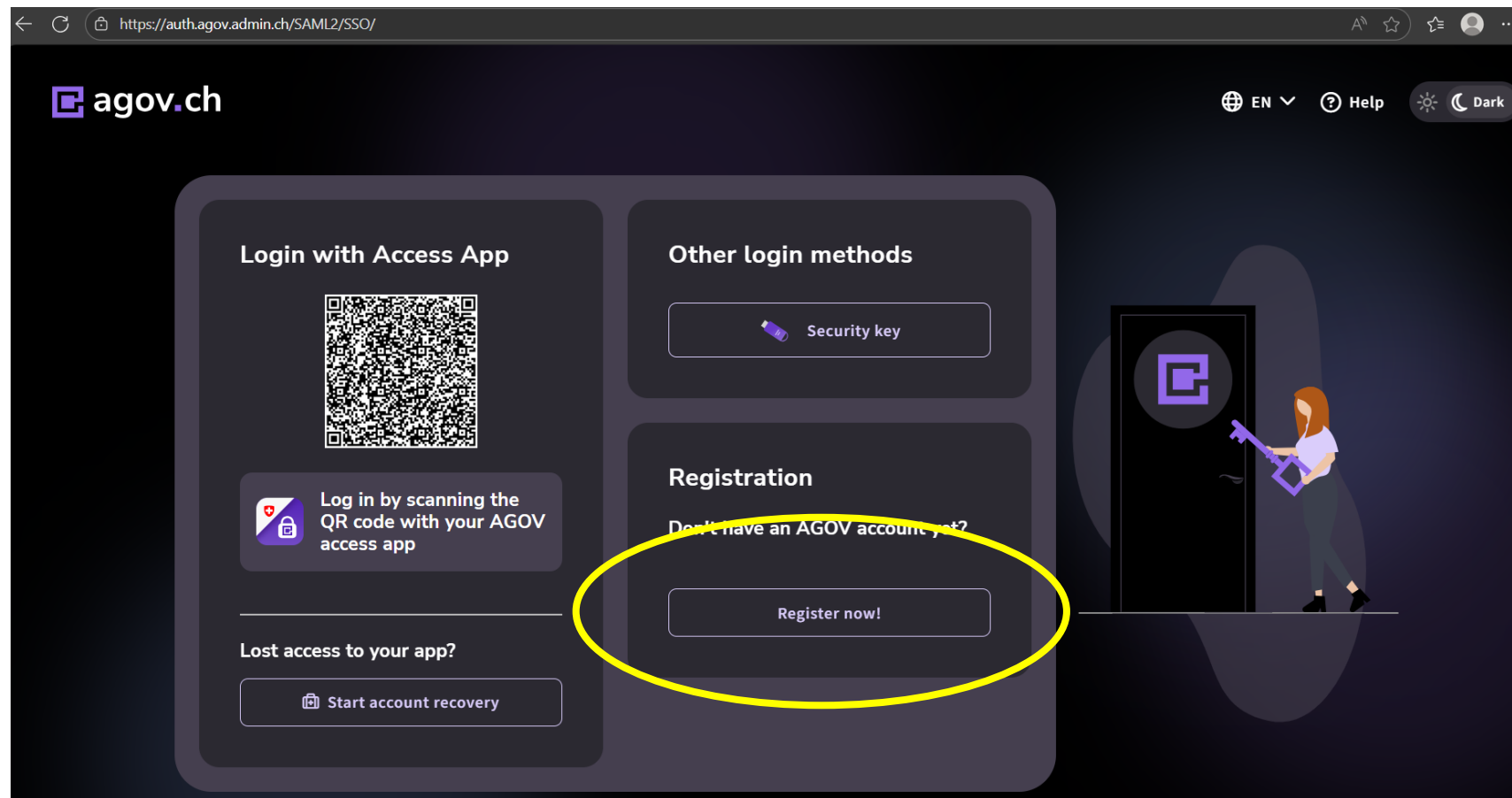
The screenshot shows the AGOV website interface. At the top, there's a navigation bar with "Toutes les autorités fédérales" and links for "Enregistrement", "Login", and "FR". Below this, the Swiss Confederation logo and the text "Service d'authentification des autorités suisses - AGOV" are visible. A search bar labeled "Recherche" is on the right. A horizontal menu contains "Page d'accueil", "Conseils & vidéos importants", "Questions & réponses", "Sécurité", and "Pour les autorités". The main content area features the heading "AGOV - votre identifiant pour les services publics" followed by a paragraph explaining the service. At the bottom, two buttons are present: "Info-Vidéos →" and "Enregistrement / Login →", with the latter circled in blue. To the right of the text is an illustration of a laptop displaying the AGOV login and registration interface.

AGOV - votre identifiant pour les services publics

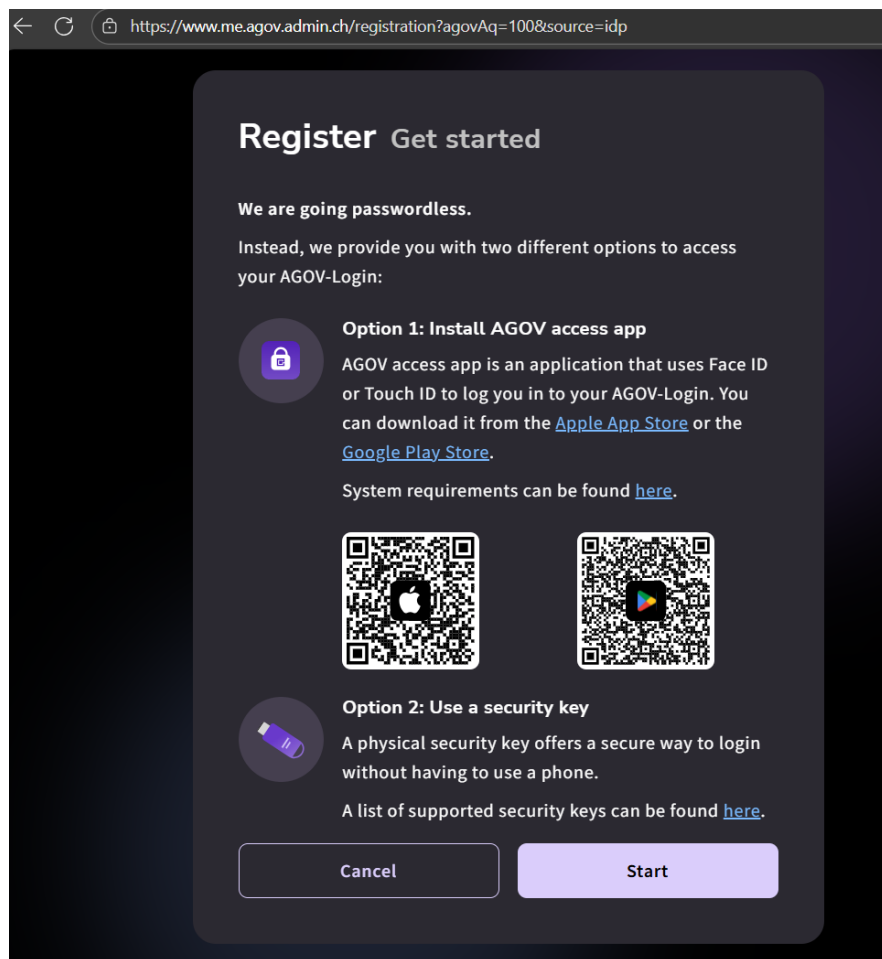
AGOV est le service d'authentification des autorités suisses. Vous pouvez l'utiliser pour communiquer avec les autorités non seulement fédérales, mais aussi cantonales et communales, dans le cadre de votre déclaration d'impôt, par exemple. Service de la Confédération basé sur les nouvelles technologies, AGOV est plus sûr et plus pratique qu'un mot de passe. C'est pour cette raison qu'il n'en demande pas. AGOV est disponible dans les premières applications des autorités depuis 2024.

[Info-Vidéos →](#) [Enregistrement / Login →](#)

Création d'une identité numérique (AGOV) :



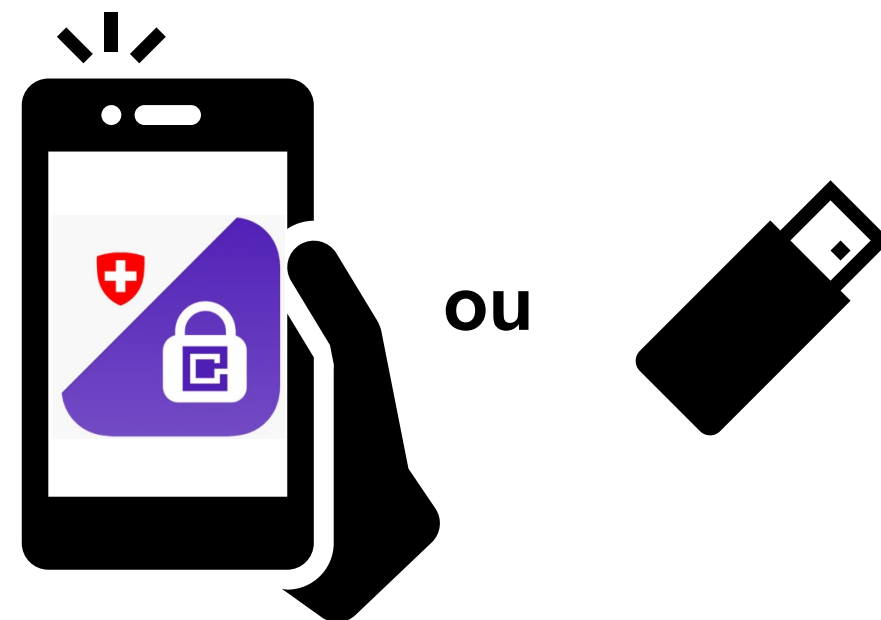
Création d'une identité numérique (AGOV) :



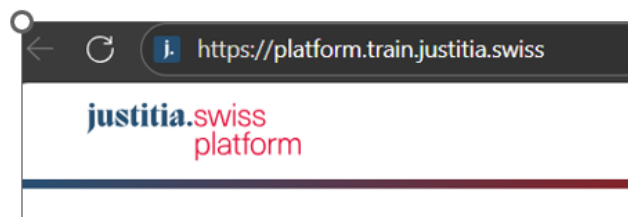
Besoin de fournir:

- Adresse email
- Pièce d'identité (pas besoin pour la connexion sur la plateforme test)

Gratuit

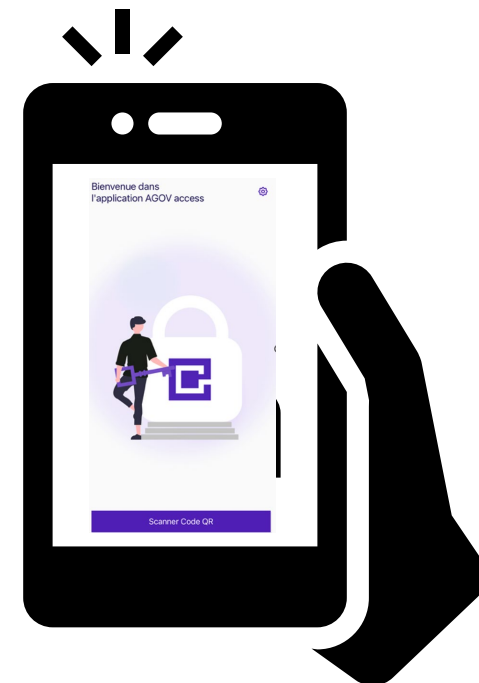
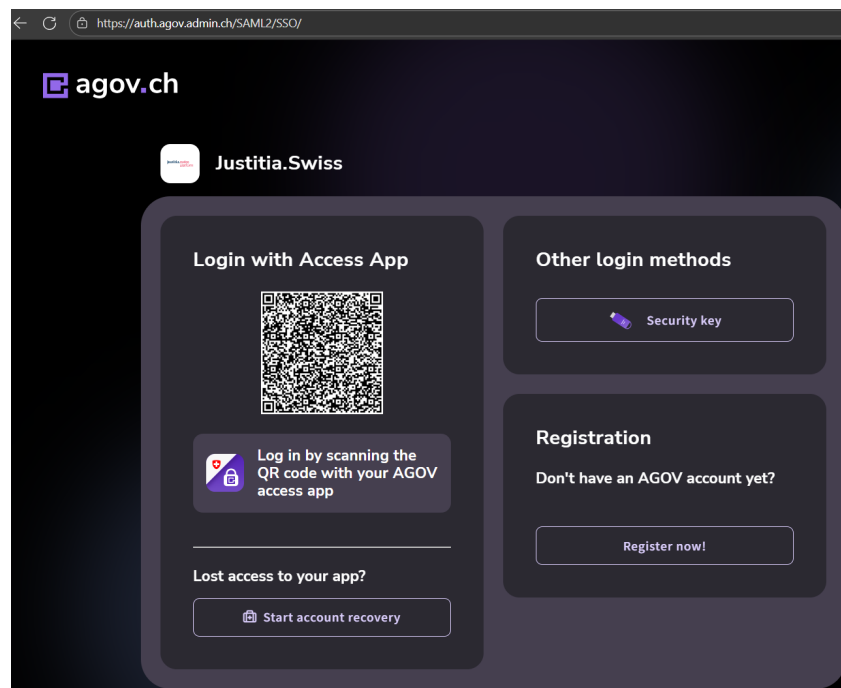


Connexion à Justitia.swiss :



Welcome to justitia.swiss

Sign in with AGOV



justitia.swiss
platform

se de test train (1.11.7.3) de fr it en Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3)

Bienvenue sur justitia.swiss

Il n'y a pas encore de profil sur justitia.swiss pour l'utilisateur
"alain.alberini@walderwyss.com" via "AGOV".

[S'inscrire à justitia.swiss >](#)[Deutsch](#) | [Français](#) | [Italiano](#) | [English](#)justitia.swiss
platform

se de test train (1.11.7.3) de fr it en Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3) Système de test train (1.11.7.3)

Alain..., Alain Alberini
BJJRELSJ[\[-\] Déconnexion](#)

justitia.swiss

Correspondance entrante >

Correspondance sortante >

[• Paramètres de l'organisation >](#)[Paramètres >](#)

Bienvenue Alain Alberini

1/2

Que voulez-vous faire?

[S'inscrire en tant qu'individu >](#)

Échanger des documents en son nom propre avec les autorités judiciaires.

[Enregistrer une organisation >](#)

Échanger des documents avec les autorités judiciaires au nom d'une organisation. Après l'enregistrement, vous pouvez inviter d'autres membres. Convient aux cabinets d'avocats, aux entreprises, aux associations et à d'autres organisations.

[Deutsch](#) | [Français](#) | [Italiano](#) | [English](#)

En route vers la numérisation

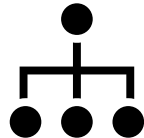
Profil « individu »

- Une personne individuelle peut créer un profil à son nom
 - Délégation impossible
 - Destiné à un particulier qui effectue toutes les opérations lui/elle-même
- **Déconseillé pour un avocat, même dans un cabinet unipersonnel**



Profil «organisation»

- Permet de déléguer des accès et des prérogatives à des tiers
- Tous les membres ont accès aux dossiers (pas de droits spécifiques par dossier) mais possible de déterminer les prérogatives des membres
- Peut avoir plusieurs administrateurs (gestion des accès et des compétences).
- Le profil doit toujours avoir une personne physique responsable
- **Type de profil recommandé aux avocat-e-s**



- **Chaque profil («individu» ou «organisation») dispose d'une adresse de notification unique**
- **Les autorités n'ont connaissance que du profil qui interagit et de la personne responsable (pas de son organisation interne)**

✓ Organisation enregistrée et connectée



Alain Alberini, Alain Alberini

B9JREL5J

Votre adresse de notification justitia.swiss est la suivante :

B9JREL5J

Les autorités judiciaires peuvent vous envoyer des documents à cette adresse de notification.

Vous trouverez cette adresse à tout moment en haut de la ligne de titre, en dessous de votre nom.

Pour envoyer des communications aux autorités judiciaires, il faut d'abord désigner une personne responsable du profil.

[Page d'accueil justitia.swiss](#) >

[Enregistrer la personne responsable](#) >

[Inviter des membres dans l'organisation](#) >

[Adapter l'adresse de réception des avis](#) >

Personne responsable du profil:

Profil

Membres

Historique

Nom de l'organisation

Indiquez ici le nom qui apparaîtra pour les autorités judiciaires et qui figurera sur les quittances.

Alain Alberini

Adresse de notification

Les autorités judiciaires peuvent envoyer des documents à cette adresse de notification.

B9JREL5J

Personne responsable du profil

Définissez une personne responsable du profil pour envoyer des communications aux autorités judiciaires. Le nom de la personne responsable est transmis avec la communications et figure sur les quittances correspondantes.

Vous pouvez changer de personne responsable du profil à tout moment.

• [+ Ajouter la personne responsable](#)

Adresse de réception des avis

Indiquez l'adresse à laquelle les avis doivent être envoyés.

alain.alberini@walderwyss.com

Paramètres de l'organisation



Alain Alberini

B9JREL5J

Profil

Membres

Historique

Liens d'invitation

Vous souhaitez inviter un autre membre ?

Nom du membre

[Créer un lien d'invitation](#)

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
 Alain Alberini (Responsable)	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	Membre Administrateur	Modifier ...

Ajouter des membres au profil d'organisation:

Paramètres de l'organisation

Alain Alberini
B9JREL5J

Profil

Membres

Historique

Liens d'invitation

Vous souhaitez inviter un autre membre ?

Nom du membre

[Créer un lien d'invitation](#)**NICOLAS ALBERINI**Lien d'invitation: <https://platform.train.justitia.swiss/registration/invitation/ef57eb60-7d09-4494-8dee-51cdded8dfb1>
(à usage unique, valable jusqu'au 30.09.2025, 17:25)

Envoyez ce lien à NICOLAS ALBERINI pour que le membre puisse accepter l'invitation. Dès que le membre a accepté l'invitation, il n'a qu'un accès limité et n'est pas encore autorisé. Pour autoriser le membre, attribuez-lui ensuite les droits d'accès souhaités.

[Copier le lien](#)

Accepter l'invitation à adhérer à l'organisation:

Adhérer à l'organisation Alain Alberini

Votre nom

Nicolas Alberini

Votre login

AGOV

alberini@gmail.com

Nom de l'organisation

Alain Alberini

Appartenance à une organisation

En cliquant sur "Rejoindre maintenant", vous confirmez que vous êtes membre de l'organisation "Alain Alberini".

Conditions générales d'utilisation

En cliquant sur "Rejoindre maintenant", vous acceptez les [Conditions générales d'utilisation \(version du 07.02.2025\)](#) de justitia.swiss.

Annuler

Rejoindre maintenant



Vous n'êtes pas encore complètement autorisé.

Dès que votre administrateur justitia.swiss vous y aura autorisé, vous trouverez ici le point d'entrée pour échanger des documents avec les autorités judiciaires.

Deutsch | Français | Italiano | English

Liens d'invitation

Vous souhaitez inviter un autre membre ?

Nom du membre

Créer un lien d'invitation

XYZ

Lien d'invitation: <https://platform.train.justitia.swiss/registration/invitation/c3fb4b14-0fb5-48c1-8ec7-242b34b61d98>

(à usage unique, valable jusqu'au 30.09.2025, 17:03)

Envoyez le lien à XYZ pour que le membre puisse accepter l'invitation. Dès que le membre a accepté l'invitation, il n'a qu'un accès limité et n'est pas encore autorisé. Pour autoriser le membre, attribuez-lui ensuite les droits d'accès souhaités.

[Copier le lien](#)

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini (Responsable)	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	Membre Administrateur	Modifier ...
Nicolas Alberini	AGOV alberini@gmail.com	28.09.2025	Membre non autorisé	Modifier ...

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini (Responsable)	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	Membre Administrateur	Modifier ...

Nom du membre

Nicolas Alberini

Dernière connexion

28.09.2025

Date d'adhésion

28.09.2025, 02:00:00

Login

AGOV
alainalberini@gmail.com

Autorisation

☒ Membre

✓ Envoi de communications aux autorités judiciaires

✓ Réception de envois de dossiers des autorités judiciaires

☐ Administrateur

✓ Gérer l'organisation (adapter les paramètres de l'organisation, inviter, autoriser et supprimer des membres)

✓ Consulter l'historique des paramètres de l'organisation

☐ Administrateur technique

✓ Créer et supprimer des utilisateurs techniques

✓ Consulter l'historique des paramètres de l'organisation

Annuler

Enregistrer

Membres

Nom	Login	Dernière connexion	Autorisation	Actions
Alain Alberini (Responsable)	AGOV alain.alberini@walderwyss.com	28.09.2025	Membre Administrateur	Modifier ...
Nicolas Alberini	AGOV alberini@gmail.com	28.09.2025	Membre	Modifier ...

PROJEKT



Justitia^{4.0}

Préparation



Se préparer à Justitia 4.0 sur le plan matériel



- Ce dont vous avez besoin :
 - Ordinateur
 - Connexion Internet
 - Service d'authentification (AGOV à smartphone ou clé de sécurité)
 - Scanner

Se préparer à Justitia 4.0 sur le plan matériel



- (Very) nice to have :
 - Logiciel OCR (reconnaissance optique de caractères)
 - Suite bureautique avec logiciel de traitement des PDF
 - Logiciel de gestion des documents (DMS/GED)
 - Prestataire informatique en charge du support et de la maintenance de l'infrastructure informatique
 - Hébergement sécurisé
 - Contrats conformes avec les sous-traitants en matière informatique

Se préparer à Justitia 4.0 sur le plan organisationnel



- Profil individuel ou profil collectif de l'Etude ?
- Quelle délégation au sein de mon équipe (juridique et administrative) ? Qui peut faire/doit faire quoi ?
- Quelle structure de stockage des données ? Quelle conservation (et lisibilité) des données numériques sur la durée ?
- Quelle organisation du dossier numérique (classement et nomenclature) ?
- Accès au moyen de la Web Application justitia.swiss ou par l'intermédiaire de ses outils-métiers (implique API) ?
- Quelle formation des avocats et autres collaborateurs de ma structure ?
- **La plateforme continue d'être améliorée → rester informé-e et flexible**

PROJEKT



Justitia^{4.0}

Offres de soutien pour les avocat-e-s



Offres d'information et de formation avocates et avocats



5 – 6 événements régionaux
organisés en collaboration
avec Justitia 4.0



Présentation de Justitia
4.0 lors du Congrès
annuel des avocats

Ordres des avocats

AG 	AI/AR 	BE 
BL 	BS 	FR 
GE 	GL 	GR 
JU 	LU 	NE 
OW/NW 	SG 	SH 
SO 	SZ 	TG 
TI 	UR 	VD 
VS 	ZG 	ZH 

Nouveau:

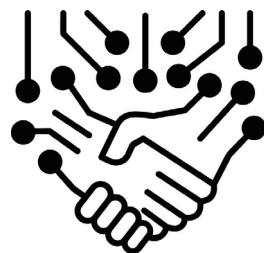
organisation d'événements en
présentiel ou en ligne par les
Ordres des avocats en
collaboration avec Justitia 4.0

Démarche

Ordres des avocats

AG 	AI/AR 	BE 
BL 	BS 	FR 
GE 	GL 	GR 
JU 	LU 	NE 
OW/NW 	SG 	SH 
SO 	SZ 	TG 
TI 	UR 	VD 
VS 	ZG 	ZH 

1. Prise de contact
2. Analyse du besoin et préparation
3. Mise en œuvre et répétition au besoin



Réussir ensemble la transition numérique !

Évaluation des besoins auprès des ordres des avocats



Module 1:
informations sur le
projet Justitia 4.0



Module 4:
soutien technique avant
l'utilisation de la plateforme



Module 2:
mise en œuvre de la
LPCJ



Module 5:
soutien lors de l'utilisation de
la plateforme



Module 3:
formation et événements



Module 6:
participation à des essais
pilote

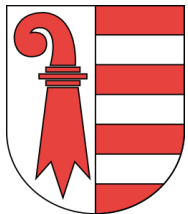
Soutien concrètement



- organisation de formations en ligne en dehors des heures de bureau



- formation des avocats dans le cadre de l'essai pilote du Ministère public de canton de BL



- formation sur place à l'occasion d'une rencontre habituelle à midi

Nos guides pratiques – vos outils

[Médias](#) [FAQ](#) [Contact](#) [Jobs](#) [Login](#) [DE](#) | [FR](#) | [IT](#)[Justitia 4.0](#) [Projets](#) [Services](#) [Actualités](#)

Outils pour créer les bonnes conditions

Pour que les solutions de Justitia 4.0 - la plateforme « Justitia.Swiss » et l'Application dossier judiciaire (ADJ) - puissent être utilisées au sein des autorités judiciaires, il faut créer les bonnes conditions dans les organisations concernées et préparer les cadres et les équipes au changement. Il incombe aux autorités judiciaires de préparer leur organisation au changement.

Afin de vous fournir des pistes de réflexion et quelques idées d'action dans le cadre de votre organisation, à votre disposition des guides pratiques à titre d'orientation. Les nouvelles thématiques de projet Justitia 4.0 sont examinées en permanence et traitées dans la mesure du possible.



Exigences SIPD pour les avocats

Dans le domaine de la sécurité de l'information, certaines exigences sont à respecter lors de l'utilisation de la plateforme « justitia.swiss » par les avocates et avocats. Le présent guide doit être considéré comme une aide technique, afin de soutenir les avocats dans leur préparation à l'utilisation de la plateforme. L'accent est mis ici sur l'utilisation **pendant l'exploitation pilote**. Ce guide s'adresse aux responsables informatique des cabinets d'avocats.



Entrée en vigueur de la LPCJ

Avec la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), la communication électronique sera obligatoire pour les utilisateurs professionnels et les autorités judiciaires dans les procédures civiles et pénales. Les procédures administratives sont soumises au droit cantonal, sauf celles devant le Tribunal fédéral.

Ce guide pratique vous donne un aperçu de l'entrée en vigueur de la loi selon les connaissances actuelles.

Blog Justitia 4.0: témoignages



Accompagnement étroit du barreau zurichois dans sa transition numérique



Genève Protection des données

Le Pouvoir judiciaire genevois : la justice à l'épreuve de la protection des données numériques



Genève Communication

La communication interne au cœur de la justice numérique : l'expérience du Tribunal civil genevois



Fribourg

Présentation du projet pilote

Phase pilote à Fribourg : une synergie entre autorités judiciaires et avocat-e-s

Informations sur le Projet Justitia 4.0

- Site internet du projet www.justitia40.ch
- Inscription [newsletter](#)
- LinkedIn:
<https://www.linkedin.com/company/justitia40>
- Courriel: info@justitia.swiss

PROJET
Justitia 4.0

Médias FAQ Médiathèque Contact Jobs Login DE | FR | IT

Actualités Conseils et accompagnement Outils et informations Projets Justitia 4.0

Actualités du projet Justitia 4.0

Vous vous intéressez à l'avancement du projet Justitia 4.0, aux développements actuels concernant le changement numérique dans la justice suisse ou aux nouvelles de l'équipe de projet ? Vous trouverez ici des informations actuelles et passionnantes sur le projet Justitia 4.0.

→ Restez informé, abonnez-vous à la newsletter !

Catégorie Année

Toutes les catégories Toutes les années



19.09.2025

Entrée en vigueur partielle de la LPCJ au 1er octobre 2025

Lors de sa séance du 19 septembre 2025, le Conseil



17.09.2025

Beatrice Pilloud rejoint le comité de pilotage

Beatrice Pilloud, procureure générale du canton du



28.08.2025

Stephan Ramseyer rejoint le comité de projet de Justitia 4.0

Transition numérique de la justice à Genève



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

POUVOIR JUDICIAIRE

La transition numérique de la justice suisse, c'est

1. un volet législatif fédéral

2. un volet législatif cantonal

3. un projet national de mise en œuvre

4. un projet cantonal de mise en œuvre

5. une mise en œuvre progressive



Volet législatif cantonal

Procédure administrative contentieuse cantonale

- > Les cantons appliqueront (en principe) un régime similaire en **procédure administrative** cantonale contentieuse.
- > Nécessite une base légale cantonale.
- > Deux variantes possibles à Genève :
 - modification de la LPA actuelle
 - modification du futur Code de procédure administrative avant ou après entrée en vigueur
- > Calendrier à définir début 2026

Guide pour l'adaptation des codes de procédure administrative cantonale dans l'optique de la numérisation de la justice.

Une aide de travail du projet Justitia 4.0 pour l'introduction de la communication électronique et de la consultation des dossiers en ligne dans le contentieux administratif cantonal.

Version au 18.07.2023

La traduction des textes législatifs n'existant qu'en allemand (la procédure administrative zurichoise par exemple) est uniquement mentionnée à titre indicative et n'est pas officielle. Il est recommandé de consulter également la version en allemand qui fait foi.

Projet cantonal eDossier judiciaire

But : réaliser la transition numérique de la justice à Genève



Acquisition d'une solution de gestion électronique du dossier judiciaire (ADJ)



Adaptation du SI pré-existant et interfaçage avec l'ADJ et avec justitia.swiss



Aménagement et équipement des salles d'audience et cabinets d'instruction
Adaptation des postes de travail des magistrat-e-s et du personnel



Organisation, équipement et logiciel de numérisation
Logiciel et processus d'archivage électronique

**eDossier
Judiciaire**

Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet Plateforme



eDossier
Judiciaire

- > **Genève est pilote Justitia 4.0 avec le Tribunal civil**
- > **Objectif** : tester la communication et la consultation électroniques sur la plateforme justitia.swiss
- > **Autorisé par le DFJP** en août 2024 (OCEI-PCPP, RS 210.1) et lancé en automne 2024
- > Nombreuses contraintes (régime pré-LPCJ) :
 - Accord nécessaire des avocat-e-s et des parties (**accord de procédure**)
 - **Signature électronique qualifiée requise**
 - "Vrai" dossier judiciaire = dossier papier : **double flux** à gérer
 - Absence d'ADJ : pas de valeur ajoutée pour la juridiction (**dossier numérique peu utilisable**)

Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet Plateforme



eDossier
Judiciaire

> En chiffres

- 6 chambres du Tribunal civil
- 10 procédures actives
- 22 avocats impliqués
- 220 communications réalisées

> Prochaines étapes

- La consultation du dossier en ligne
- Le cachet électronique
- Le libellé des adresses des autorités judiciaires

> **A ce stade**, bons retours des chambres du tribunal et des avocats

> Excellente collaboration **avec l'Ordre des avocats et la CIMBAR**

Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet Application du dossier judiciaire électronique



eDossier
Judiciaire

- > **Helvétisation en cours** par Justitia 4.0 de l'application autrichienne de gestion du dossier judiciaire électronique (future ADJ) : destinée à l'ensemble des juridictions genevoises
- > **Pilote du Pouvoir judiciaire genevois** dès la mi-octobre 2025
 - Application installée et testée avec succès dans l'environnement informatique du Pouvoir judiciaire
 - Lancement en octobre 2025
 - Pilote avec trois chambres du Tribunal civil
 - Extension progressive à d'autres chambres de la juridiction
- > **Etape suivante:** interfaçage de trois applications (DM-WEB – ADJ – justitia.swiss)

Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet matériel

eDossier
Judiciaire

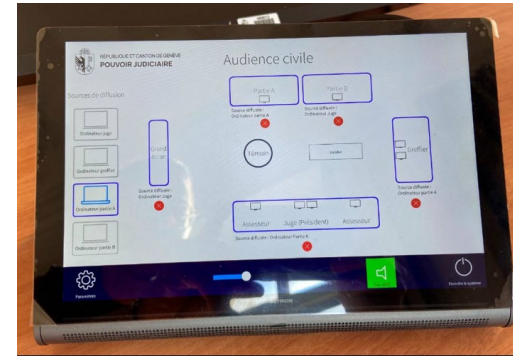
- > **Tests** en présence de magistrat-e-s, de membres du personnel et d'avocat-e-s
 - Identification **de diverses configurations de salles** (trois filières, audiences d'instruction, audiences de jugement)
- > **Thèmes et contraintes**
 - Lisibilité des pièces
 - Confidentialité en présence de public
 - Réduction de l'impact sur l'audience (visibilité)



Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet matériel

eDossier
Judiciaire



> Trois salles d'audience équipées

> Quelques thèmes à traiter en pratique :

- Dépôt de pièces en audience
- Signature des procès-verbaux



Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet matériel

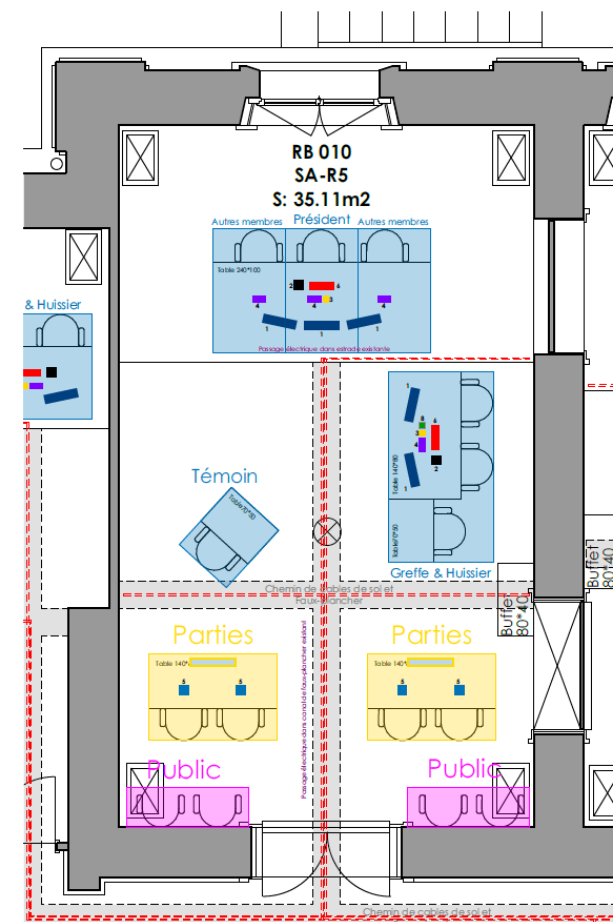
Travaux électriques préparatoires

- > Terminés pour les bâtiments de l'Athénée et des Glacis-de-Rive
- > Planification à venir pour les autres bâtiments

Prochaines étapes

- > Lancement d'un pilote de Wifi public sécurisé
- > Appel d'offres portant sur le matériel multimédia

eDossier
Judiciaire



Projet cantonal eDossier judiciaire

Projet acquisition et numérisation

eDossier
Judiciaire

- > Organisation
- > Logiciel de numérisation
- > Matériel de numérisation
- > Aiguillage automatique des documents reçus numériques ou numérisés
- > Pilote au Tribunal civil

The screenshot displays the 'Aiguillage' (Routing) interface of the eDossier judiciaire system. The header bar is red and contains the logo of the République et Canton de Genève, the text 'POUVOIR JUDICIAIRE', and the title 'Aiguillage'. Below the header, the interface is divided into several sections. On the left, there is a sidebar with a home icon and a list of documents. The main area shows a document with a thumbnail on the left and the full text on the right. The text is a placeholder Lorem Ipsum. On the right side, there is a 'Métadonnées métier' (Professional Metadata) section with fields for 'Type de document:' and 'Concerné:'. Below this is a 'Métadonnées techniques' (Technical Metadata) section with fields for 'Nom du fichier:' (containing 'fichier_A1'), 'Type:' (containing 'pdf'), 'Numérisé le:' (containing '21.11.2023 15:11:38'), and 'Numérisé par:' (containing 'deledicqueju'). At the top right, there is an 'ENVOYER' button and an 'À aiguiller' button. The interface also includes a search bar and a date selector set to 'C/123/2023'.

Mise en oeuvre progressive

La LPCJ prévoit la possibilité de mettre en œuvre la loi par lot

Dispositif prévu par la LPCJ (art. 37 LPCJ)

- > La Confédération et les cantons décident de la date du passage obligatoire au eDossier.
- > Au plus tôt 1 an et au plus tard 5 ans après l'entrée en vigueur complète de la LPCJ.
- > Les dates peuvent être différentes pour les procédures civiles (CPC) et pénales (CPP).
- > La plateforme est utilisable dès l'entrée en vigueur des dernières dispositions de la LPCJ.

Dispositif à prévoir en droit cantonal

- > Pour la procédure administrative contentieuse cantonale

➡ Trois "lots" possibles (pour chacune des filières)

Aujourd'hui

- Dossier papier
- Communication électronique possible IncaMail/PrivaSphere (ou justitia.swiss dans le cadre du pilote)
- Signature électronique qualifiée nécessaire

GE : passage de la filière 1 au dossier numérique obligatoire (S1 2028)

- Dossier électronique et communication justitia.swiss obligatoires pour la filière 1
- Dossier papier et communication justitia.swiss facultative pour les filières 2 et 3

GE : passage de la filière 3 au dossier numérique obligatoire (S1 2030)

Dossier électronique et communication justitia.swiss obligatoires dans les 3 filières à GE

LPCJ en vigueur (S1 2027)

- Dossier papier
- Communication justitia.swiss possible dans toute la Suisse
- Fin de l'accréditation de IncaMail/PrivaSphere
- Fin de l'exigence de la signature électronique qualifiée

GE : passage de la filière 2 au dossier numérique obligatoire (S1 2029)

- Dossier électronique et communication justitia.swiss obligatoires pour les filières 1 et 2
- Dossier papier et communication justitia.swiss facultative dans la filière 3

S1 2032

- Dossier électronique et communication justitia.swiss obligatoires en civil et en pénal au niveau national
- Idem en procédure cantonale contentieuse à GE et dans les cantons ayant adapté leur LPA

Mise en oeuvre progressive

Des contraintes et opportunités évolutives pour la justice

Entre l'entrée en vigueur complète de la LPCJ et le passage au eDossier obligatoire

- > Obligation d'accueillir les communications en provenance de la plateforme
- > Obligation de tenir le dossier sous format papier
- > Aucune obligation de communiquer sous forme numérique et d'avoir un dossier numérique
- > Co-existence marquée des deux flux (numérique et papier)

Une fois le eDossier devenu obligatoire

- > Obligation d'avoir terminé et réussi l'accompagnement au changement
- > Bénéfice de la transition numérique de la justice
- > Inversion rapide de tendance : les documents naissent, entrent et sortent numériques

Mise en oeuvre progressive

Des contraintes et opportunités évolutives pour les avocat-e-s et les MPQ

Entre l'entrée en vigueur complète de la LPCJ et le passage au eDossier obligatoire

- > Possibilité de communiquer sous forme électronique avec les juridictions civiles et pénales, par la plateforme justitia.swiss (sans signature électronique qualifiée)

Dès le eDossier devenu obligatoire dans une filière

- > Obligation de communiquer sous forme électronique avec les juridictions concernées, par la plateforme justitia.swiss
- > Obligation de recevoir les notifications des juridictions concernées sous forme numérique, par la plateforme justitia.swiss
- > Obligation de consulter le dossier judiciaire des juridictions concernées sous forme électronique, par la plateforme justitia.swiss
- > Possibilité de profiter (progressivement) des opportunités offertes par la transition numérique

Informations sur la transition numérique de la justice à Genève :

<https://justice.ge.ch> (page dédiée)
edossier@justice.ge.ch

<https://odage.ch> (page dédiée)
transition-numerique@odage.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

POUVOIR JUDICIAIRE